



Association loi 1901

Association "Cheminots Amiante"

47 / 49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19

☎ 01 56 41 56 70 - 📠 01 56 41 56 71

🌐 <http://cheminotsamiante.free.fr>

Sommaire

- *Compte rendu de l'Assemblée Générale.....Page 2*
- *Les brèves successionPage 4*
- *Le conseil d'administration.....Page 4*

Bulletin

N° 46

Septembre 2017

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 mai 2017

Mardi 30 mai 2017, l'association cheminots amiante, a tenu, au siège CCE SNCF, 9 rue Château LANDON à Paris sa 17^{ième} assemblée générale.

Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.



RAPPORT D'ACTIVITES

Bonjour à toutes et à tous,

C'est toujours encourageant et valorisant de se retrouver devant une Assemblée qui reste attentive à l'évolution de nos travaux et qui répond « présent » physiquement en assistant aujourd'hui à notre 17^{ième} Assemblée Générale.



Nous essayons au sein de notre équipe, de perpétuer modestement mais avec ténacité le travail entrepris, il y a bientôt 20 ans, par nos prédécesseurs. La maladie de l'Amiante ne laisse pas de répit mais au contraire, progresse au fil du temps.

Au cours de ce cycle 2016/2017, nous avons effectué 2 réunions de Conseil les 15 novembre 2016 et 28 mars 2017, 2 réunions de Bureau les 27 septembre 2016 et 31 janvier 2017.

La réunion de Bureau du 27 septembre avait un caractère un peu particulier puisqu'elle s'est déroulée à NEVERS . Nous avons voulu au travers de cette initiative, être au plus près de plusieurs adhérents et militants touchés par la maladie. C'est aussi dans cette région que réside Pierre JAMET un des pères fondateurs de notre Association. Je voudrais à cette occasion remercier notre ami Georges BILLAULT et son épouse Andrée qui nous avaient réservé un accueil de qualité. A noter que beaucoup d'invités n'ont pu assister à cette réunion, la maladie les obligeant à rester chez eux. Au cours de nos réunions, nous évoquons l'actualité du moment et chacun d'entre nous dans sa région respective de résidence, suit avec attention aux travers des médias et moyens d'informations divers, les décisions de justice qui peuvent nous être utiles dans l'élaboration des dossiers.

Une anecdote tout à fait particulière que vient de connaître notre Président dernièrement en se retrouvant devant les instances de la Gendarmerie Nationale pour y être auditionné à la suite d'une déclaration de maladie professionnelle à la S.N.C.F. L'affaire est en cours.

Nous ne manquons pas non plus d'évoquer des dossiers particuliers, tant sur le plan administratif que juridique. Georges, encore lui, suit tout particulièrement certains cas qui exigent parfois beaucoup de travail et de démarches auprès des instances compétentes.

En conclusion, nous ne baissons pas la garde et seuls le combat, la vigilance et l'opiniâtreté doivent persister pour combattre le serpent de mer qu'est la maladie de l'amiante. N'hésitez pas à recruter les futurs militants autour de vous car le militantisme chez les retraités est difficile et demeure un sujet primordial de réflexion dans toutes les différentes instances syndicales.

Merci de votre attention.

Daniel LECONTE

Rapport moral.

Suite à la présentation du rapport d'activités, nous vous proposons quelques pistes et réflexions qui intégreront notre prochain plan de travail. Dans le domaine de la communication, nous continuerons à marquer notre présence sur le site Internet ainsi que sur facebook. Poumon de notre vie associative, le bulletin d'information, qui évolue au fil des publications vous permet de réagir. A ce sujet nous répondrons à l'un de nos adhérents « sous forme de brèves » dans notre prochain numéro, sur des difficultés pouvant être rencontrées lors de l'action successorale. Continuez à nous solliciter, vos avis et remarques sont les bienvenus.



Sur les dossiers en cours ou à traiter, nous constatons une évolution inquiétante. Il n'est plus exceptionnel qu'une victime soit atteinte d'une pathologie liée à l'amiante de plus en plus tard, voir même les délais de prise en charge étant souvent dépassés. Déjà évoqué lors de notre dernière assemblée générale, nous continuons de constater l'évolution des dossiers pour aggravation.

Sur le plan médical, si les soins apportés aux malades s'améliorent, il reste essentiellement du cas par cas. Néanmoins cela contribue à augmenter l'espérance de vie. À quand les traitements de fond qui

apporteront l'espoir et la guérison à tant de victimes de l'amiante ?

La prévention des salariés est une lutte constante et notre entreprise est loin d'y satisfaire. Une enquête d'un procureur en Île-de-France sur les manquements à la sécurité du personnel est en cours. Cela concerne les établissements infra travaux (équipement). Nous vous tiendrons informer de l'évolution du dossier lors de nos prochaines publications. Je ne peux conclure ce rapport moral sans remercier notre ami Jean-Paul GOMEZ qui a souhaité mettre un terme à sa fonction. Depuis l'origine de notre association il était membre de la commission de contrôle. En son sein, il a contribué par ses remarques, ses analyses, ses subjections à une bonne gestion de nos finances.

Voilà Jean-Paul, au nom de l'association nous te remercions. Sache que tu seras toujours le bienvenu lors de nos prochaines assemblées générales et nos conseils d'administration.

Rapport financier.



Le rapport financier a été présenté par le trésorier Patrick GOUGEON. L'exercice 2016 fait apparaître un résultat positif.

Trois faits majeurs :

- Un léger tassement des cotisations
- Une année exceptionnelle pour les dons
- Une maîtrise des dépenses et ceci pour la deuxième année consécutive.

Commission de contrôle

Robert JANOWICZ et Philippe MENOUD membres de la commission de contrôle nous ont présenté leur compte rendu.

Après quelques appréciations ne remettant pas en cause la tenue des comptes, elle recommande au bureau de ne pas relâcher ses efforts auprès des différentes structures. Leurs soutiens financiers contribuent à l'existence de l'association et assurent la prise en charge des victimes de l'amiante.

La commission de contrôle vous demande d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés.



Brèves.....Brèves.....Brèves.....

Nous intégrons sous forme de brève la réponse à l'interrogation d'un de nos adhérents sur l'exonération des droits de succession des victimes ou ayants droits.

Code général des impôts - Article 775 bis

Modifié par Loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006 - art. 6 JORF 27 décembre 2006

Sont déductibles, pour leur valeur nominale, de l'actif de succession les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie.

Pour autant, si vous étiez confrontés à des divergences d'appréciations avec votre notaire. N'hésitez pas à nous contacter en cas de litige.

Le conseil d'administration

a été reconduit et a donné l'élection du nouveau bureau représenté par :

Bureau : Président : Pierre BECHINGER

Vice Président Mme France BRICKA

Secrétaire : Daniel LECONTE - Secrétaire Adjoint Bernard Perrot

Trésorier : Patrick GOUGEON - Trésorier Adjoint : Jean-Luc FARNIER

Membres : Mme Andrée BILLAULT - Georges BILLAULT - Philippe BLOUIN

Conseillers : Claude Van HOUCKE - Michel MADIES - Olivier DEPOULAIN - Jean Luc LOZAT - Mme Annick NANDROT

Présidents d'honneur : Pierre JAMET - Pierre DOUX

Commission de Contrôle : Robert JANOWICZ - Philippe MENOUD

